



COMMUNIQUÉ

N° : 55

Les compagnies aériennes saluent les progrès accomplis par la 40^e Assemblée de l'OACI

4 octobre 2019 (Montréal) – l'Association du transport aérien international (IATA) se réjouit des progrès importants réalisés par les gouvernements lors de la 40^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

L'environnement était en tête de l'ordre du jour et après quelques vives discussions entre les États, deux résultats importants ont été obtenus :

- Le Conseil de l'OACI fera rapport à la prochaine Assemblée sur les options concernant l'adoption d'un objectif ambitieux à long terme de réduction des émissions de carbone de l'aviation internationale.
- L'Assemblée a voté une résolution qui réaffirme et renforce son soutien à la mise en œuvre du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) — le premier mécanisme mondial de compensation du carbone.

Il y a dix ans, l'industrie aérienne a adopté un objectif à long terme de réduction de moitié des émissions de l'aviation d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005, et elle s'emploie à définir un cheminement pour y arriver. Pour la première fois, l'Assemblée a été l'occasion pour les États membres de l'OACI de s'entendre sur un objectif à long terme de réduction des émissions de l'aviation par les gouvernements — un geste hautement apprécié des compagnies aériennes.

« La durabilité est essentielle pour que l'aviation obtienne son permis de croître et de répandre ses nombreux bienfaits économiques et sociaux. La décarbonisation de l'industrie représente un défi majeur. Notre priorité est de réduire de moitié les émissions d'ici 2050, par rapport au niveau de 2005, et nous faisons des progrès constants. L'efficacité énergétique de l'aviation s'est améliorée de 17,3 % depuis une décennie. À compter de 2020, grâce au CORSIA, la croissance de l'industrie sera neutre en carbone. Le fort soutien des gouvernements au développement d'un objectif à long terme des Nations Unies pour la réduction des émissions nous aiderait dans nos efforts et nous permettrait de passer à la prochaine étape. Des politiques nationales alignées sur un objectif mondial à long terme de réduction des émissions permettront à l'industrie d'exploiter plus efficacement des

possibilités cruciales comme la commercialisation des carburants d'aviation durables et des opérations de gestion du trafic aérien plus efficaces », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'OACI.

Entre temps, le soutien accru et vigoureux au CORSIA va consolider l'étape importante qui consiste à plafonner les émissions de l'aviation à partir de 2020. Le CORSIA va compenser la croissance des émissions de l'aviation internationale dès 2021, alors que l'aviation générera environ 40 milliards de dollars de fonds consacrés au climat.

« Nous devons réussir la mise en œuvre du CORSIA. Il est essentiel au respect de notre promesse de croissance neutre en carbone. L'Assemblée a clairement envoyé aux gouvernements le message qu'ils doivent s'engager dans le CORSIA et qu'elle souhaite une large participation à la phase volontaire du régime. Nous sommes impatients de voir ces engagements à l'œuvre avec le début du CORSIA, en particulier de la part des États qui minent le CORSIA avec des taxes et des redevances additionnelles », ajoute M. de Juniac.

L'Assemblée a aussi pris des décisions sur plusieurs autres enjeux et initiatives critiques. Les faits saillants sont les suivants :

- **Passagers handicapés** : l'Assemblée a demandé au Conseil de l'OACI de développer un programme d'accessibilité pour les passagers handicapés afin de rendre le système de transport aérien inclusif. Cette demande s'aligne sur l'appel lancé aux gouvernements par l'IATA en vue d'une approche harmonisée à l'échelle mondiale qui permettra aux passagers handicapés de voyager en toute sécurité et dans le respect de leur dignité.
- **Systèmes d'aéronef sans pilote (drones)** : l'Assemblée a donné instruction au Conseil de l'OACI d'envisager d'urgence la création d'un organe de haut niveau, avec la participation de l'industrie, pour donner régulièrement au Conseil des avis stratégiques en matière d'innovation. Cela couvre des enjeux comme l'intégration des drones à l'espace aérien. Cela est conforme à l'appel lancé aux États par l'IATA qui souhaite une collaboration dans le cadre de l'OACI et une coopération avec l'industrie en vue d'établir des modalités applicables aux nouveaux entrants de l'espace aérien.
- **Passagers indisciplinés** : l'Assemblée a décidé de presser les États de ratifier le Protocole de Montréal de 2014, qui modernise les mesures applicables aux passagers indisciplinés – une décision soutenue sans réserve par l'IATA.
- **Projet One ID** : l'Assemblée a entériné le projet One ID de l'IATA qui met en lumière les avantages de la reconnaissance biométrique pour sécuriser et faciliter le processus de contrôle des passagers. La nécessité de politiques fermes de protection des données, intégrées au projet One ID, a aussi été soulignée.
- **Interférences nuisibles au Système mondial de navigation par satellite (GNSS)** : l'Assemblée a demandé des mesures pour gérer et réduire l'impact des interférences nuisibles au GNSS sur la sécurité et l'efficacité des aéronefs et des opérations de gestion du trafic aérien. Cela est conforme à la demande de l'IATA qui exige des mesures de réduction de la vulnérabilité du GNSS.

- **Lacunes des infrastructures** : l'Assemblée a convenu que les gouvernements devraient mettre en place les composantes d'infrastructures nécessaires pour répondre à la demande présente et future, conformément au Plan mondial de navigation aérienne. L'Assemblée a aussi convenu que les gouvernements devraient collaborer avec les intervenants de l'aviation pour identifier et régler promptement les problèmes d'infrastructures affectant l'efficacité des services, la capacité nécessaire à la demande et l'engagement de l'industrie.

Travailler ensemble

Un thème clé des discussions de l'Assemblée était la nécessité de moderniser les façons de travailler de l'OACI, notamment avec les parties prenantes. L'IATA a collaboré avec l'OACI depuis sa création il y a 75 ans, pour faire en sorte que les importants travaux de l'OACI soient pleinement éclairés par l'expérience technique et opérationnelle de l'industrie. Nous sommes disposés à soutenir la recherche en vue d'un cadre de travail plus efficace, afin d'améliorer ce partenariat.

« Depuis plusieurs décennies, nous avons soutenu avec succès l'OACI dans ses efforts d'établissement de normes et de pratiques recommandées, lesquelles ont facilité le développement sûr et efficace de la connectivité mondiale. Et nous travaillons ensemble pour que l'aviation puisse relever avec succès les défis des changements climatiques. Chacun a son rôle unique à jouer. Mais l'aviation est un effort d'équipe. L'Assemblée a démontré encore une fois que cette coopération fait progresser l'aviation en vue d'un avenir plus sûr, plus efficace et plus durable », a déclaré M. de Juniac.

- IATA -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <https://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.